



**ALLIANCE
MONDIALE POUR
LA JUSTICE
FISCALE**

DÉCLARATION DE L'ALLIANCE MONDIALE POUR LA JUSTICE FISCALE (GATJ)

Nous avons besoin de justice fiscale pour l'égalité des genres MAINTENANT !

Déclaration publiée à la fin de la conférence mondiale virtuelle de trois jours sur la justice fiscale et l'égalité des genres, tenue du 6 au 8 décembre 2021 sous le thème : « **Des perspectives féministes et la spéculation sur un nouveau système fiscal qui favorise l'égalité des genres** »

Du 6 au 8 décembre 2021, les membres et partenaires de la Global Alliance for Tax Justice (GATJ) ont réalisé la [Conférence sur la justice fiscale et l'égalité des genres 2021](#). Au long de trois jours, il y a eu plusieurs sessions pour partager, discuter et développer des perspectives alternatives pour établir une fiscalité féministe durable et pour promouvoir un système économique pour une égalité des genres significative et pour les droits des femmes. La conférence a mis en évidence les multiples inégalités structurelles et intersectionnelles qui ont précédé la crise, qui se sont accentuées et/ou approfondies et qui ont un effet disproportionné sur les femmes et sur les pays du Sud. Il y a un fort consensus sur le fait qu'il faut mettre fin à la distribution très inégale du genre dans le travail du *care* (à la fois rémunéré et non rémunéré) et sur la nature dangereuse, non protégée et précaire de ce travail. Les participants ont reconnu que les pays ont l'occasion ainsi que l'obligation de mettre en place, à la fin de la crise, des systèmes plus solides de protection sociale et un système fiscal fondé sur les droits.

Certaines des **positions politiques clés qui ont été discutées et présentées** comprennent :

1. Récupération pour la crise socio-économique du COVID-19 centrée sur le féminisme et réforme de l'architecture financière et fiscale internationale

L'accent principal, spécialement en réponse aux crises socio-économiques exacerbées par la pandémie de la COVID-19, est la demande renouvelée du groupe de travail GATJ pour la création d'un système financier et fiscal mondial féministe pour faire face aux inégalités économiques, de genre et raciales. Une récupération juste et transformatrice nécessitera des systèmes fiscaux et d'impôts progressifs pour une égalité des genres significative et des droits des femmes par l'expansion de la couverture des régimes de sécurité sociale, la redéfinition de la priorité des besoins de dépenses dans une optique sensible au genre et par l'orientation de ces impôts vers des services publics et une protection sociale transformateurs de genre plutôt que vers les grandes entreprises. Les problèmes de dette, de fiscalité, de flux financiers illicites (FFI) et de financement climatique ont été traités en échelle et sont intrinsèquement interconnectés. La pandémie de la COVID-19 a révélé à

quel point l'architecture financière internationale continue de souffrir de faiblesses systémiques qui créent des opportunités pour les grandes entreprises et les individus riches d'exploiter les failles du système fiscal pour faciliter les FFI et les abus fiscaux. Cette exploitation est basée sur des trajectoires historiques du colonialisme, de l'impérialisme et du patriarcat. La non-inclusion du secteur des services financiers dans [Pilier I of the global tax agreement](#) qui a été très bien accueillie par beaucoup, indique comment le processus international est corrompu en faveur des dominants et des puissants. Par conséquent, **il est nécessaire d'examiner l'architecture fiscale mondiale fondamentalement défectueuse et établir un espace plus démocratique et décolonisé où l'établissement de normes mondiales en matière d'impôt a lieu. Y compris par la création d'un organe fiscal global intergouvernemental des Nations Unies, où tous les pays peuvent avoir un siège à la table et un droit de regard égal dans la détermination des règles fiscales internationales.**

2. Réduire les flux financiers illicites et l'évasion fiscale des firmes multinationales (FMN) et des riches élites

[Un rapport récent du FMI](#) révèle que les pays africains perdent entre 470 et 730 millions de dollars par an en évasion fiscale des entreprises seulement dans le secteur minier. Ce sont des fonds perdus qui pourraient être canalisés pour améliorer la vie et satisfaire les droits des femmes et des filles en Afrique subsaharienne. Les gouvernements sont aussi souvent soumis à des pressions de la part du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour accepter l'augmentation des taux d'imposition de la consommation et de **recourir à la perception pratique des impôts sur la consommation**, qui se sont avérés largement régressifs et nuisent davantage aux personnes à faible revenu, en particulier les femmes qui vivent dans la pauvreté. Les pays du Sud sont également contraints de signer des **accords de double imposition (DTA en anglais)** défavorables sous prétexte qu'ils servent à attirer des investissements, mais en réalité, dans de nombreux cas, ils n'entraînent que des pertes de revenus immédiates en réduisant les taux d'imposition des transactions étrangères des FMNs, ainsi que des pertes à long terme en matière d'abandon de droits d'imposition dans des domaines tels que les taxations sur les plus-values au moment du transfert de propriété.

Les pratiques agressives de planification fiscale, qui sont permises par des avocats, des banquiers et des comptables professionnels, privent injustement les gouvernements des ressources nécessaires pour soutenir les droits des femmes. **Les gouvernements doivent lutter contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale à travers des mesures de transparence telles que : la déclaration publique pays par pays** des grandes firmes multinationales pour déterminer si des impôts sont payés dans l'endroit où l'activité économique a lieu, **l'échange automatique d'informations** pour permettre aux autorités de surveillance, en particulier dans le Sud mondial, avec un accès immédiat aux informations sur les comptes et les actifs étrangers, l'accès aux mécanismes existants qui documentent les transactions financières internationales comme le système de messages SWIFT vers les pays du Sud pour une plus grande responsabilisation, **la création de registres publics de la propriété effective** (la personne réelle qui en fin de compte possède, contrôle ou bénéficie d'une entreprise ou d'un fonds fiduciaire et des revenus qu'ils génèrent) afin que les autorités, les parlementaires, les journalistes et le grand public aient accès aux

informations sur les propriétaires des sociétés de holding et des personnes riches responsables dans la société, **éliminant ainsi la pratique des prix de transfert abusifs ainsi que réprimant les paradis fiscaux.**

3. Adoption de systèmes fiscaux progressifs entre les genres

Les systèmes fiscaux régressifs continuent de perpétuer les inégalités socio-économiques, raciales et de genre, ainsi que les violations des droits de l'homme, et ce sont précisément ceux qui vivent dans la pauvreté et sont marginalisés qui en font les frais. Le fardeau global des politiques budgétaires régressives résultant de la réduction des ressources nationales des pays du Sud pèse de façon démesurée sur les femmes. De plus de représenter une grande part des personnes en situation de pauvreté, elles constituent aussi un pourcentage important des personnes à faible revenu et des salariés déguisés. Selon un récent rapport du [World Inequality Report 2022](#), les revenus des femmes en 2015-2022 ne représentaient que 15 % des revenus totaux dans la région arabe, 21 % en Asie hors Chine et 28 % en Afrique subsaharienne, par rapport à la moyenne mondiale de 35 %. Cela signifie que le recours à des taxes à la consommation régressives pénalise les femmes de manière démesurée, car leur part proportionnelle de taxes sur la valeur ajoutée (TVA) est beaucoup plus élevée par rapport à leurs revenus totaux. Sur le plan de [l'inégalité des richesses](#), les 50 % les plus pauvres de la population mondiale (dont les femmes sont majoritaires) ne possèdent que 7 % de la richesse mondiale. La charge fiscale pèse également sur la très grande population de travailleurs informels (principalement sur des femmes) qui ne bénéficient pas des régimes de sécurité sociale. Entre-temps, ils sont endommagés par les taux d'imposition ou de redevance et par la TVA régressive et ne bénéficient pas des incitatifs fiscaux, des subventions ou des faibles taux d'imposition des sociétés dont bénéficient les entreprises "formelles". La politique fiscale actuelle est injuste aux femmes car elle tend à augmenter l'incidence d'impôt sur les femmes les plus pauvres sans pour autant générer suffisamment de revenus pour financer les programmes et services nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie et assurer leurs droits - à la santé, aux soins, à l'éducation, au travail digne, à un niveau de vie suffisant etc. **L'une des préoccupations fondamentales de la justice des finances publiques et la de la justice fiscale est de savoir comment répartir la charge fiscale pour qu'elle n'intensifie pas les inégalités de genre et intersectorielle.** L'un des chemins pour un système fiscal féministe est l'imposition progressive et aussi la réalisation de la part des pays d'une évaluation de l'impact d'instruments d'imposition, tels que les impôts politiques, les accords de partenariats économiques, les traites d'investissements, sur le genre. La manière dont les impôts sont perçus joue un rôle dans la distribution des ressources ainsi que dans la représentation des citoyens dans l'élaboration de la politique fiscale. L'imposition progressive signifie des taux d'imposition plus élevés pour les personnes qui gagnent ou ont plus de richesse, de revenus, d'actifs et d'autres ressources ; cela constitue un exemple clair de progressivité et de redistribution de richesse vers les personnes qui vivent dans la pauvreté. **Par conséquent, Il est donc plus urgent que jamais que les gouvernements mettent en œuvre des réformes structurelles de soutien à la justice redistributive, notamment des réformes égalitaires et progressives des systèmes fiscaux.**

4. Centralité du care et justice fiscale

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la question du travail et des services de soins et a souligné à quel point nos sociétés sont terriblement mal préparées à répondre à de telles crises. Dans tous les pays, le fardeau de la responsabilité des soins incombe aux femmes, et ce déséquilibre s'aggrave en période de crise. **La pandémie a exposé la nécessité de déplacer le discours de l'économie du care, utilisée comme moteur de la marchandisation des soins, vers une organisation sociale du care.** Les responsabilités familiales sont inégalement réparties entre les ménages, l'État, le marché, la communauté et entre des femmes et des hommes. Cette discrimination est à la base d'autres restrictions à la pleine et effective participation et prise de décision des femmes dans la vie publique. La privatisation des services de soins implique une dynamique de compression du temps au détriment de la qualité des services de soins. En même temps, la privatisation et la financiarisation combinées aux bas salaires dans le secteur des soins rémunérés, impliquent une extraction mondiale de la main-d'œuvre féminine et conduisent à des soi-disant « chaînes mondiales du care » qui privilégient les ménages du Nord global, au même temps qu'elles augmentent l'écart du care dans les pays du Sud.

Il existe un besoin de reconstruire l'organisation sociale du care, ce qui implique le cadre des 5R : i) [Reconnaître](#) la valeur économique du travail du care et le care en tant que droit humain ii) [Récompenser](#) le travail digne et la protection sociale iii) **Réduire** le fardeau du travail du care non rémunéré qui tombe sur les femmes iv) **Redistribuer** le travail du care entre les ménages et l'État ; et v) [Récupérer](#) la nature publique des services du care et la responsabilité principale des États dans le financement et la prestation de services de care universels et publics. [Des modèles économiques alternatifs tels qu'une économie féministe juste](#) ou [une économie fondée sur les droits](#) réduiraient la charge temporelle du travail de care, fourniraient des revenus sûrs - y compris un revenu de base universel - une justice fiscale avec des ressources publiques suffisantes pour garantir des niveaux maximums de santé et de fourniture de soins, et favoriseraient la sécurité des femmes et leur capacité à s'engager dans l'activité politique.

5. Dimension de genre de la justice fiscale dans le secteur extractif

La justice fiscale dans les industries extractives est particulièrement importante une fois que ces secteurs sont très complexes, qu'ils ont souvent des impacts très négatifs sur les communautés dans lesquelles ils opèrent, qu'ils bénéficient souvent d'incitations fiscales généreuses et qu'ils impliquent des intérêts publics, actionnaires et personnels qui se superposent. Ces facteurs compromettent les efforts de mobilisation des ressources nationales qui sont essentiels pour répondre aux besoins en termes de services sociaux publics, en particulier pour les femmes et les filles vivant dans les pays du Sud riches en ressources. Les gouvernements doivent veiller à ce que les impôts soient perçus et dépensés équitablement et que les revenus, y compris ceux des [industries extractives](#) bénéficient aux filles et aux droits des femmes (par exemple à travers de l'investissement et la redistribution des revenus dans des programmes et services publics qui s'occupent des soins non rémunérés, de la santé des femmes et de la violence à l'égard des femmes et des filles). **Les gouvernements doivent mettre fin aux flux financiers illicites, aux abus fiscaux et à la planification fiscale agressive, notamment dans le secteur des**

industries extractives, et mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre afin que les États puissent mobiliser un maximum de ressources, y compris auprès des industries extractives, vers le développement durable et faire progresser l'égalité des genres.

6. Le défi de la privatisation, de la consolidation fiscale (austérité) et de la crise de la dette

Malgré les contributions soutenues et substantielles de la part des OSC, des universitaires, des chercheurs et des mouvements sociaux, a propos de l'impact des politiques macroéconomiques néolibérales conventionnelles, de la fiscalité régressive, des privatisations et de la consolidation fiscale (austérité) en réponse aux crises économiques, le FMI, la Banque mondiale, le G20 et l'OCDE continuent de promouvoir ces politiques comme une recette de croissance et comme une mesure nécessaire pour améliorer le climat d'investissement. Par exemple, 84 % de tous les accords de financement rapide et d'urgence conclus entre le FMI et les pays bénéficiaires continuent de promouvoir ces politiques comme une recette pour la croissance ; et le rapport Doing Business (DB) de la Banque mondiale - aujourd'hui suspendu - a incorrectement souligné la faiblesse des impôts comme une mesure nécessaire pour améliorer le climat d'investissement. En conséquence, des milliards de personnes continuent à subir les effets négatifs de la réduction des pensions et des prestations de sécurité sociale, de la réduction et du plafonnement de la masse salariale, de la réduction des programmes de protection sociale et de la diminution de la sécurité de l'emploi pour les travailleurs. Tous ces effets ont un impact spécifique chez les femmes et compromettent l'égalité entre les genres. En effet, les réductions à grande échelle de l'emploi public dans le secteur de la santé de nombreux pays ont gravement compromis leur capacité à mettre en place une [Réponse au COVID-19](#). Les pays du Sud n'ont pu consacrer qu'environ 3,6 % de leur PIB à la lutte contre la pandémie. 63 % de ces fonds sont allés vers des grandes entreprises en raison des conditions liées aux prêts accordés par les institutions financières internationales (IFI) et des préférences nationales qui favorisent les grandes entreprises du secteur formel.

Alors que les pays du Nord ont répondu par de grandes initiatives de dépenses publiques à la crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19, les pays à revenu faible et moyen sont confrontés à une **crise de la dette** qui s'aggrave ; [plus de 50 % des pays à faible revenu sont endettés ou à haut risque de tomber dans le surendettement](#), ce qui réduit encore l'espace budgétaire disponible pour les mesures vitales de réponse à la pandémie. En conséquence, les pays en développement peuvent être contraints à **des mesures d'austérité** en réponse à leur endettement, exacerbant davantage les menaces qui pèsent sur les droits des femmes et aggravant les inégalités et la pauvreté. En effet, des coupes dans les dépenses publiques sont attendues en [154 pays en 2021 et jusqu'à 159 pays en 2022, touchant 85 % de la population mondiale](#). Une augmentation des dépenses de récupération sera possible seulement si un allègement de la dette, une nouvelle allocation et une canalisation des Droits de tirage spéciaux (DTS) des impôts sur les grandes fortunes, une imposition progressive des grandes entreprises et des multinationales réalisant des bénéfices exceptionnels soient immédiatement mis en œuvre, parmi d'autres mesures. Cette vague mondiale imminente de mesures d'austérité limitera sévèrement la capacité des gouvernements à mettre en place une reprise juste et équitable de la pandémie, en plus de

répondre à des crises croisées telles que l'urgence climatique. Il y a une réelle inquiétude que le rétrécissement de l'espace fiscal par la combinaison de la crise économique et de la dette signifie une nouvelle poussée pour la privatisation et la financiarisation des services sociaux et publics, limitant encore plus leur accessibilité et leur caractère abordable pour les femmes et les plus vulnérables. Les IFI doivent reconnaître la nécessité de s'éloigner des politiques néolibérales standard et de l'austérité pour faire face aux crises cumulées de ce siècle, en encourageant plutôt qu'en compromettant les finances publiques dans les investissements sociaux qui réduisent les inégalités et promeuvent les droits humains, le climat et la justice de genre. Nous appelons également ces institutions à développer un mécanisme de résolution de la dette souveraine qui dépasse largement la portée des initiatives actuelles.

7. Aborder la crise climatique pour une reprise juste et verte pour les femmes et les filles

Le changement climatique a des répercussions socio-économiques considérables qui nécessitent une réponse collective. La conférence a réitéré l'importance d'intégrer le cadre des droits de l'homme dans le système écologique et le bénéfice de s'aligner à la lutte contre le changement climatique et le mouvement de la nouvelle donne verte. Cette question semble gagner en importance vu les parallèles systémiques entre les implications sociétales et économiques du COVID-19 et les impacts prévus à cause du changement climatique, qui incluent une prévalence accrue des maladies à transmission vectorielle et les impacts sur les chaînes d'approvisionnement mondiales des événements climatiques extrêmes. Plus que jamais, il est urgent d'agir pour le climat, de réinvestir dans des infrastructures résilientes au changement climatique et dans la transition vers un avenir à plus faible émission de carbone afin de stimuler la création d'emplois tout en augmentant la résilience économique et environnementale, notamment par le biais de taxes environnementales progressives.

8. Construction d'un mouvement

Il est reconnu que le travail du mouvement pour la justice fiscale consiste à unir ses forces à celles d'autres luttes pour la justice sociale comme les syndicats, le mouvement pour la justice climatique, les droits de l'homme et les droits des femmes, entre autres, afin de façonner l'avenir en coordonnant un puissant mouvement mondial visant à rendre les décideurs politiques responsables de la justice fiscale. La construction d'un mouvement visant à promouvoir des systèmes fiscaux plus transformateurs, qui tiennent compte de la dimension de genre, est essentielle pour construire un contre-pouvoir collectif et remettre en question le statu quo.

Recommandations de la conférence :

Les gouvernements et les institutions multilatérales doivent :

- 1. Arrêter les flux financiers illicites et aux pratiques [de planification fiscale agressives](#)** qui facilitent les abus fiscaux (y compris l'évasion fiscale); qui privilégient les pays riches et les sociétés multinationales et qui privent injustement

les gouvernements des ressources nécessaires pour soutenir les droits des femmes et mettre en place une budgétisation sensible au genre afin que les États puissent mobiliser un maximum de ressources, y compris des industries extractives, pour le développement durable et pour faire progresser l'égalité des genres.

2. Lutte contre l'évasion et la fraude fiscale grâce à des mesures de transparence telles que : **la déclaration publique pays par pays, l'échange automatique d'informations**, la création de **registres publics des bénéficiaires effectifs** et l'élimination de la pratique des prix de transfert, et la répression des paradis fiscaux.
3. **Réduire les charges fiscales inéquitables pour les femmes et adopter une fiscalité progressive et égalitaire entre les genres** – y compris de nouvelles formes d'imposition du capital et de la richesse – ainsi qu'une réduction du recours aux taxes à la consommation qui pénalisent les personnes vivant dans la pauvreté, dont une majorité de femmes.
4. Supprimer la discrimination fondée sur le sexe dans les politiques fiscales, notamment en pratiquant une budgétisation sensible au genre afin de garantir que les recettes fiscales soient collectées et dépensées de manière à promouvoir l'égalité des genres et à augmenter l'allocation des recettes fiscales pour des services publics de qualité qui transforment le genre.
5. Veiller à ce que les politiques fiscales et budgétaires soutiennent les 5R de la reconstruction de l'organisation sociale des soins, pour reconnaître, récompenser, réduire et redistribuer et récupérer les soins en tant que bien public et droit humain.
6. Le FMI, la Banque mondiale et d'autres IFI aident les gouvernements à donner la priorité à la construction d'une reprise juste, centrée sur les soins, équitable et écologiquement durable à long terme, en s'éloignant du paradigme néolibéral, de la privatisation et de l'austérité, et en promouvant à la place des mesures qui aideront à élargir la marge de manœuvre budgétaire des pays, comme une fiscalité progressive et s'attaquer sérieusement aux FFI.
7. Rechercher sur les impacts des politiques fiscales sur le genre au niveau national et formation des groupes locaux de justice fiscale de genre sur la façon d'utiliser ces informations pour faire pression sur leur gouvernement.
8. Sensibiliser le grand public à la justice fiscale comme essentielle pour garantir les droits des femmes et parvenir à l'égalité raciale et de genre et mobiliser les militants de la justice fiscale pour influencer les décideurs à tous les niveaux à adopter des réformes des politiques fiscales pour promouvoir l'égalité raciale et de genre.
9. Création d'un mouvement pour promouvoir des systèmes fiscaux plus transformateurs, sensibles au genre et alignés aux droits humains. Construire des coalitions et des liens plus solides avec les services publics, le travail, les droits de l'homme, le mouvement de lutte contre l'endettement et le mouvement pour la justice climatique, et les jeunes : lier le travail du mouvement fiscal et du genre aux services publics, coordonner l'engagement avec les comités des droits de l'homme et poursuivre les efforts de lobbying à l'ONU et au niveau national.

Signataires

ActionAid International
African Women's Development and Communications Network (FEMNET)
Akina Mama wa Afrika (AMwA)
Association for Women's Rights in Development (AWID)
Bretton Woods Project
Canadians for Tax Fairness
Center for Economic and Social Rights (CESR)
Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire (CRADEC)
Christian Aid
Consumer Unity and Trust Society International – Lusaka
Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN)
FACT Coalition
Financial Transparency Coalition (FTC)
Global Alliance for Tax Justice (GATJ)
International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IWRAP-AP)
Nawi – Afrifem Macroeconomics Collective (NAWI Collective)
OXFAM GB
Public Services International (PSI)
Queen's University Canada, Faculty of Law
Red de Justicia Fiscal de América Latina y el Caribe (RJFALC)
South Asia Alliance for Poverty Eradication (SAAPE)
South Asia Tax and Fiscal Justice Alliance (SATAFJA)
Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (SEATINI)
Tax and Fiscal Justice Asia (TAFJA)
Tax Justice Network (TJN)
Tax Justice Network Africa (TJNA)
Tax Justice-Europe (TJ-E)
Womankind Worldwide
WIDE Austria
Women's Working Group on FFD (WWG on FFD)
World Basic Income